

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le seize du mois de janvier,

A la salle de l'Union de MAICHE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 10 janvier 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Christel PILLOT, Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Julien NAEGELEN, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Constant CUCHE, Patricia PARATTE, Dany KRASAUSKAS, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Jean-Pierre BARTHOULOT, Thierry BARRET, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Régis LIGIER donne procuration à Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Véronique TATU donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Karine TIROLE donne procuration à Patricia PARATTE, Christian MAUVAIS donne procuration à Boris LOICHOT

Excusés : François JACQUOT, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Guy ARGUEDAS, Denis NARBÉY, Fernande SPIELMANN représentée par Thierry BARRET, Noël SAUNIER, Aurore GOSSO

Absents : Raphaël PEQUIGNOT, Jérôme BOILLON, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Lydie LAB

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 48	Ayant pris part à la délibération : 53
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2025-01-06	Objet : FINANCES – Notification provisoire des attributions de compensations 2025
---	--

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la Communauté de communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Le conseil communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des

Communauté de communes du Pays de Maîche

24, rue Montalembert 25 120 Maîche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis. Ces attributions de compensation peuvent faire l'objet d'ajustement avant la fin de l'année.

Aussi, le Président rappelle qu'en l'absence de révision ou de nouveau transfert de charges, le montant de l'attribution de compensation est reconduit chaque année.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'ARRETER les montants des AC provisoires 2025 pour les communes membres de la Communauté de communes du Pays de Maïche tels que présentés ci-après,
- DE MANDATER le Président afin de notifier à chaque commune le montant des attributions de compensation provisoires avant le 15 février 2025.

COMMUNES	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2025
BIEF	- 2 469 €
BURNEVILLERS	- 4 012 €
CHAMESOL	- 26 113 €
TERRES DE CHAUX	- 10 837 €
COURTEFONTAINE	- 15 548 €
FLEUREY	- 10 399 €
GLERE	- 4 069 €
INDEVILLERS	- 6 481 €
LIEBVILLERS	30 032 €
MONTANCY	- 8 418 €
MONTANDON	- 26 424 €
MONTECHEROUX	- 18 991 €
MONTJOIE-LE-CHATEAU	9 306 €
PLAINS ET GRANDS ESSARTS	- 11 796 €
SAINT HIPPOLYTE	- 4 923 €
SOULCE-CERNAY	14 852 €
VALOREILLE	- 8 269 €
VAUFREY	6 543 €
BELFAYS	451 €
BRESEUX	3 555 €
CERNAY L'EGLISE	3 682 €
CHARMAUVILLERS	9 389 €
CHARQUEMONT	367 249 €
DAMPRICHARD	274 302 €
ECORCES	26 079 €
FERRIERES LE LAC	388 €
FESSEVILLERS	2 409 €
FOURNET BLANCHEROCHE	64 688 €
FRAMBOUHANS	58 413 €
GOUMOIS	8 926 €

MAICHE	765 793 €
MANCENANS LIZERNE	1 377 €
MONT DE VOUGNEY	3 179 €
ORGEANS BLANCHEFONTAINE	2 118 €
THIEBOUHANS	3 396 €
TREVILLERS	19 164 €
URTIERE	1 368 €
BATTENANS VARIN	- 4 213 €
COUR SAINT MAURICE	9 453 €
ROSUREUX	- 181 €
VAUCLUSE	- 3 705 €
VAUCLUSOTTE	7 170 €
TOTAL	1 526 434 €

Pour copie conforme,
 Le Président,
 Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...
 Délibération rendue exécutoire par le Président
 après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :
 Voix pour : 53
 Voix contre : 0
 Abstention : 0